

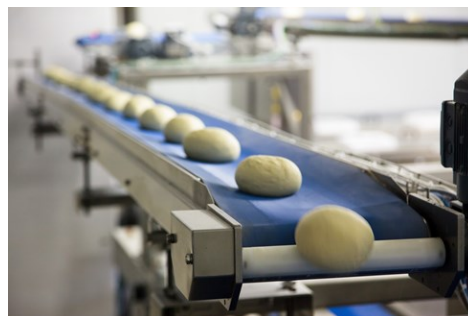
### Une réglementation spécifique

Les objets destinés à être mis en contact avec des denrées alimentaires, que ce soit pour la fabrication, le stockage, ou l'emballage, doivent satisfaire à des exigences spécifiques. Pour ce qui concerne les silicones : il s'agit de l'arrêté français du 25/11/1992 complété par le règlement européen n°1935-2004.

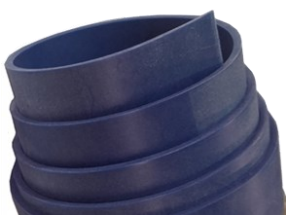
#### Que dit la réglementation ?

Les matériaux et objets en élastomères de silicone :

- doivent être fabriqués avec des silicones exclusivement constitués par des organopolysiloxanes,
- ne doivent pas altérer les qualités organoleptiques des denrées, produits et boissons alimentaires placés à leur contact,
- doivent être conformes aux critères d'inertie définis. Ces critères définissent entre autres les taux de migration globale tolérés, les critères de pureté,..., ainsi que les protocoles de recherche de l'inertie.



La traçabilité doit être assurée à toutes les étapes de la fabrication, de la transformation et de la distribution d'un matériau/objet.



Pour l'Europe donc, la fabrication et l'utilisation des matériaux destinés à être au contact de denrées alimentaires est réglementée. En cas de contrôle, il incombe au fabricant, distributeur, vendeur, ... de pouvoir apporter la preuve que les matériaux/produits utilisés/vendus sont conformes. La liste des substances autorisées est définie par la Commission Européenne et toute nouvelle substance doit faire l'objet d'une demande de conformité préalable. **Nos silicones dédiés à l'agroalimentaire sont conformes à ces normes.**

### Du côté des contrôles

La législation actuelle ne met pas l'accent sur une vérification de la conformité systématique avant mise sur le marché. Les contrôles s'effectuent de manière aléatoire ou sur demande. Les associations de défense du consommateur jouent souvent un rôle de lanceur d'alerte.

UFC-Que Choisir, dans son édition de Décembre 2022, publie les résultats de tests menés sur une sélection de moules à gâteaux en silicone vendus en Europe. Les moules, pratiques et faciles d'utilisation, sont de plus en plus utilisés. Les résultats des tests sont édifiants ! Sur 29 moules testés, 6 moules sont sans risque pour la santé, 14 sont dans le flou et 9 sont à proscrire !

La mondialisation et le développement d'internet ont entraîné une course à la concurrence et une ouverture mondiale, avec une législation qui n'est pas identique pour tous les pays, et des contrôles qui sont trop aléatoires. Ce qui ouvre le débat sur comment prévenir cela, comment apporter plus de transparence vis-à-vis du consommateur final qui a le droit à l'information ? Indubitablement, les choses vont devoir évoluer.

---

#### Sources :

##### Test UFC-Que Choisir

🔗 <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-test-ufc-que-choisir-sur-les-moules-en-silicone-trop-de-substances-nocives-dans-les-gateaux-n104419/>

##### Voir l'article dédié pour les abonnés

🔗 <https://www.quechoisir.org/comparatif-moules-en-silicone-des-residus-dans-nos-gateaux-n103991/>

##### Les réglementations :

🔗 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/LSU/?uri=CELEX:32004R1935>

🔗 [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000001771695](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001771695)